



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le quinze janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué le huit janvier, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, BOUCHÉ Christian, CANET Véronique, DUMOULIN Chantal, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, MILLY Roger, ROGEMOND Ludivine, SADIN Christine.

Excusé(e)s: M. ALLAROUSSE Nicolas, M. BALLEFIN Robert, M. DERDERIAN Philippe, Mme GRUOT Mireille, M. ROGEMOND Maurice

Pouvoirs : Mme AUBIGNAT Stéphanie donne pouvoir à Mme CANET Véronique
Mme BERCHET Marie donne pouvoir à M. MILLY Roger

Absente : Mme CORREIA Alexia

Monsieur Christian BOUCHÉ est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à dix-neuf heures trente.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2017 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET A LA REGION ARA - AMENAGEMENT CHEMINEMENT PIETON - Route de la Savane

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est prévu route de la Savane l'aménagement d'un cheminement piétonnier.

Le montant des travaux est estimé à 498 047 € HT.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent prétendre à une aide financière auprès du Conseil Départemental et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte :

- ✓ La demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère
- ✓ La demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes

Ces travaux seront financés sur les fonds propres de la commune.

DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET A LA REGION ARA - AMENAGEMENT PARKING - ALLEE DES PLATANES face à la Mairie

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est prévu l'aménagement d'un parking sur l'allée des Platanes en face de la Mairie.

Le montant des travaux est estimé à 151 100 € HT.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent prétendre à une aide financière auprès du Conseil Départemental et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte :

- ✓ La demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère
- ✓ La demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes

Ces travaux seront financés sur les fonds propres de la commune.

ATTRIBUTION MARCHÉ - AMÉNAGEMENT CHEMINEMENT PIÉTON – ROUTE DE LA SAVANE

Monsieur Christian BOUCHÉ, Adjoint en charge des travaux, rappelle qu'un appel d'offres pour le marché de l'aménagement d'un cheminement piéton – Route de la Savane - a été publié au journal « Les Affiches » le 17 novembre 2017

La date de remise des offres a été fixée au 18 décembre 2017 à 11h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 décembre 2017 à 14h pour procéder à l'ouverture des plis et le 22 décembre 2017 à 14h pour le jugement des offres.

3 entreprises ont présenté une offre.

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise Jean LEFEBVRE pour un montant de 498 047, 33 € HT, soit 597 656, 80 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ATTRIBUTION MARCHÉ - AMÉNAGEMENT PARC DES LURONS

Monsieur Christian BOUCHÉ, Adjoint en charge des travaux, rappelle qu'un appel d'offres pour le marché pour l'aménagement du Parc des Lurons a été publié au journal l'Essor le 27 novembre 2017.

La date de remise des offre a été fixée au 22 décembre 2017 à 12h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 décembre 2017 à 10h pour procéder à l'ouverture des plis et le 15 janvier 2018 à 19h pour le jugement des offres.

2 entreprises ont présenté une offre :

- PARCS ET SPORTS/LAQUET TENNIS : 1 520 362, 80 € TTC
- CHAZAL SAS : 1 579 429, 43 € TTC

Après analyse des deux offres, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise PARCS ET SPORTS/LAQUET TENNIS pour un montant de 1 520 362, 80 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ATTRIBUTION MARCHÉ REAMENAGEMENT et EXTENSION DE LA MAIRIE

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint en charge des travaux, rappelle au Conseil Municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié pour le marché de réaménagement de la Mairie le 30 octobre 2017 dans le journal d'annonces légales « LES AFFICHES ».

La date de remise des offres a été fixée au lundi 27 novembre 2017.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 novembre 2017, à 16h30, pour l'ouverture des plis et le 13 décembre 2017 à 17h30 pour l'attribution des lots.

Lots	Désignation des lots	Entreprises	Montant TTC
4	Serrurerie – Ferronnerie	Entreprise JOUVE	47 950, 00 €
5	Réfection de façades et enduits extérieurs	Entreprise ALLOIN	100 437, 60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

DESIGNATION DU DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BOURBRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CAPI rentrera en représentation-substitution au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre le 1^{er} janvier 2018 au titre de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI).

La commune reste adhérente au SMABB au titre des missions Hors GEMAPI.

Le délégué communal suppléant, Monsieur Robert BALLEFIN siégeant actuellement au comité syndical, a été désigné par la CAPI pour représenter l'intercommunalité ; de ce fait, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant pour représenter et siéger au sein du comité syndical du SMABB à compter du 1^{er} janvier 2018.

Monsieur Roger MILLY reste délégué de la commune au SMABB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les deux délégués suppléants pour représenter la COMMUNE et la CAPI au sein du SMABB :

TITULAIRE COMMUNE	SUPPLEANT
Roger MILLY	Maurice ROGEMOND
TITULAIRE CAPI	SUPPLEANT
Robert BALLEFIN	Nicolas ALLAROUSSE

Accord à l'unanimité des membres présents.

DISCOURS PRESIDENT SARA

Le Conseil Municipal interpelle Monsieur le Maire suite aux propos particulièrement déplacés du Président de la SARA.

Le Président de la SARA a, en effet, pris des positions complètement opposées au rôle qu'il doit tenir en tant que Président d'un organisme mis à disposition des élus pour appliquer leur politique d'aménagement foncier.

En dehors de la menace qu'il a fait en public, les élus de SATOLAS ET BONCE ne comprennent pas cette position.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire :

- ✓ De convoquer le Directeur Général de la SARA pour qu'il puisse s'expliquer quant à sa mission.
- ✓ D'inviter le Président de la CAPI à un temps informel pour savoir si la CAPI est alignée avec les propos du Président de la SARA.
- ✓ De reconsidérer toutes les démarches engagées avec la SARA et de demander pour les démarches en cours un devis à ELEGIA, outil d'aménagement du Département de l'Isère.

Ces considérations étant entendues, Monsieur le Maire propose d'arrêter là le débat et reconnaît lui aussi sa totale stupéfaction sur les mots et attitude du Président de la SARA.

Il propose, avant d'acter quelques décisions que ce soit, de rencontrer les acteurs partenaires de SATOLAS ET BONCE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal dénonce l'attitude polémique et irresponsable du Président de la SARA.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 26 JANVIER 2018 A 20H30

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 20h15